

# TOYOTA PROMET L'ÉLECTRIFICATION DES VÉHICULES À L'ÉCHELLE MONDIALE EN CONCÉDANT PRÈS DE 24 000 LICENCES LIBRES DE REDEVANCE

En fin de compte, en octroyant des brevets libres de redevance et en proposant une assistance technique pour ses systèmes d'électrification de véhicules, Toyota souhaite favoriser encore l'utilisation généralisée des véhicules électriques et aider ainsi les gouvernements, les constructeurs automobiles et la société dans son ensemble à concrétiser les objectifs liés au changement climatique.

Premièrement, Toyota annonce l'octroi de licences libres de redevance sur près de 24 000 de ses brevets (en ce compris certaines demandes en instance) pour les technologies liées à l'électrification des véhicules.

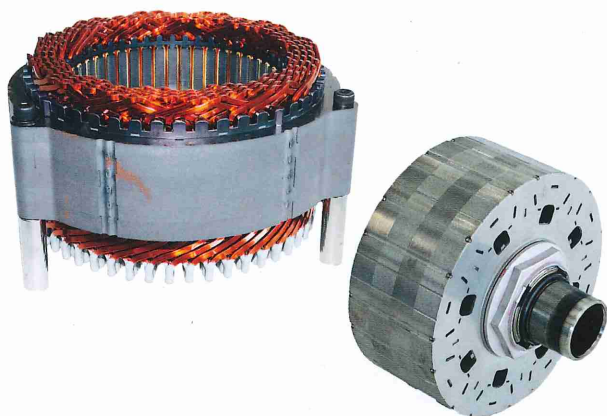
Deuxièmement, Toyota proposera une assistance technique payante aux autres constructeurs qui développent et commercialisent des véhicules électriques lorsqu'ils emploient des moteurs, des batteries,

des servocommandes, des unités de commande électroniques Toyota, ainsi que d'autres technologies de système d'électrification de véhicules, dans le cadre de leurs systèmes de transmission.

Les brevets libres de redevance portent sur les technologies avancées employées au sein des véhicules électriques, notamment celles des modèles hybrides qui ont aidé Toyota à atteindre une meilleure performance, une taille plus compacte et une réduction des coûts. Plus spécifiquement, les brevets disponibles concernent des pièces et des systèmes tels que des moteurs électriques, des servocommandes et des commandes de système. Ces technologies fondamentales peuvent être appliquées au développement de différents types de véhicules électriques, notamment les modèles hybrides, les hybrides

rechargeables et les véhicules à pile à combustible. Au total, Toyota proposera près de 23 740 brevets octroyés sur une période plus de 20 ans pour le développement de la technologie des véhicules électriques. La période d'octroi débutera immédiatement et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2030. Les contrats relatifs à l'octroi de brevets pourront être attribués par le biais d'une consultation avec Toyota permettant de fixer les modalités et conditions de licence spécifiques. « Nous recevons un volume de demandes considérable concernant nos systèmes d'électrification de

véhicules de la part d'entreprises conscientes de la nécessité de populariser les technologies hybrides et les autres solutions de véhicules électriques. Nous estimons donc qu'il est désormais temps d'instaurer une coopération, » déclare Shigeki Terashi, membre du Conseil et vice-président exécutif de Toyota Motor Corporation. « Si le nombre de véhicules électriques s'accroît notablement au cours des 10 prochaines années, ceux-ci deviendront la norme, et nous espérons jouer un rôle en appuyant cette évolution.



## LE PREMIER CA+

Le Groupe COMET, basé à Obourg ouvre le premier CA+ en Wallonie. Il s'agit du premier Centre agréé [CA+] de dépollution automobile, également équipé pour un démantèlement efficace, réglementaire, écologique, et en toute sécurité des batteries de traction de véhicules hybrides et électriques en fin de vie. Un CA+ se doit de travailler, conformément à la nouvelle Norme FEBELAUTO, dans le cadre de l'enlèvement de ces batteries de traction. Les références à l'équipement, les conditions de sécurité, ainsi que les procédures techniques d'application pour le diagnostic, l'enlèvement, et le remplacement de ces batteries peuvent être trouvées sous <http://www.febelauto.be/fr/materiaux-recycles/batterie/>